



Retractation sur l'achat d'une maison

Par **miguelitos**, le **31/01/2013** à **20:22**

bonjour, suite a une separation, alors que l'on achete une maison a deux, on nous a envoyer un avenant au compromis de vente fait en un seul exemplaire qui devait rester chez le notaire, vu que du coup j'etais plus que le seul acheteur, que l'on a renvoyer, et vu que c'etais un projet a deux et que je ne voulais pas poursuivre l'achat, 7 jours apres, j'ai envoyer une lettre de retractation, mais aujourd'hui j'ai reçu un courrier du notaire me disant qu'il ne pourra me rembourser l'acompte verser car le propriétaire n'avait pas signer cet avenant et que du coup il n'est pas valable mais me propose de poursuivre la vente en leur envoyant un courrier. donc voila ma question; si je continue la vente, doit-on refaire un avenant au compromis, qui ce coup-ci, sur ma demande me sera renvoyer en ar, pour pouvoir avoir le droit de me retracter par la suite, est-ce que le courrier comme je continue l'achat peut me contraindre a acheter la maison, car je ne veux pas perdre mon acompte; donc est-ce possible? en attente d'une reponse rapide si possible, d'avance merci